

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Avis public est donné par les présentes, par la soussignée, Linda Pelletier, secrétaire-trésorière par intérim de la susdite municipalité,

QUE :

À une séance ordinaire du conseil de la municipalité tenue le 7 mai 2019, à la salle du conseil, fut adopté le règlement suivant :

Règlement 336-2019 sur le stationnement et l'immobilisation des véhicules

Le présent règlement susmentionné est disponible au bureau municipal pour consultation par toute personne intéressée à en prendre connaissance aux heures régulières de bureau.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 14^e jour du mois de mai 2019.



Linda Pelletier

Secrétaire-trésorière par intérim